

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: AZOSPRAY

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0074

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0015209-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

AZOSPRAY
AZOPRAY

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Arrow Regulatory (Ireland) Limited acting on behalf of Vernacare Ltd
	Adresse	The Black Church, St Mary's Place, D07 P4AX Dublin 7 Irlande
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0074 1-2	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0015209-0002	
Date de l'autorisation	26/06/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	10/04/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Vernacare Limited
Adresse du fabricant	1 Western Avenue PR7 7NB Chorley, Lancashire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Pluswipes Limited, Pywell Road, Willowbrook East Industrial Estate, Corby NN17 5XJ Northants Royaume-Uni
	Lawn Road, Carlton-in-Lindrick S81 9LB Worksop, Notts Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1355 - Propane-2-ol
Nom du fabricant	Brenntag GmbH
Adresse du fabricant	Stinnes Platz 1 45472 Mülheim an der Ruhr Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Shell Chemicals Europ B.V, Haven 3222, Vondelingenweg 601 3196 KK Vondelingenplaat Pays-Bas
	Exxon Mobil Chemical Plant, Baton Rouge Chemical Plant (BRCP), 4999 Scenic Highway Louisiana 70897 Baton Rouge États-Unis
Substance active	1355 - Propane-2-ol
Nom du fabricant	Professional Disposables International Ltd.
Adresse du fabricant	Aber Park CH6 5EX Flint Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Baton Rouge Chemical Plant (BRCP), Exxon Mobil Chemical Plant,4999 Scenic Highway Louisiana 70897 Baton Rouge États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propane-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	70,6

2.2. Type de formulation

AL - Autre Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir au frais.
Se laver soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Éviter de respirer les .
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler en cas de malaise.
Garder sous clef.
Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel – Désinfectant pour surfaces dures - Pulvérisation

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produits prêts à l'emploi, utilisés comme désinfectant, pour surfaces dures non poreuses, objets inanimés, matériaux et équipements dans les zones privées, de santé publique et industrielles du PT2.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de donnée
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: -

Nom scientifique: Pas de donnée

	Nom commun: Levures Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Application directe sur la surface par pulvérisation
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 50 mL par m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi 50 mL par m ² , temps de contact 1 minute Température ambiante Condition de propreté
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteilles de 500 mL (264x55x98mm) Bouteilles à gâchette en PP, PEHD, EVA, PE expansé et PELD dans des étuis en carton.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les indications qui y sont indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.
- Mouiller complètement les surfaces avec le produit, laisser agir pendant le temps de contact préconisé, puis essuyer.
- La désinfection doit être effectuée à température ambiante (20 ± 2 ° C).
- Le produit ne doit être utilisé que pour la désinfection de petites surfaces.
- Se référer au plan d'hygiène en place afin de s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Se laver les mains après utilisation.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Assurer une ventilation adéquate (par exemple, ouvrir les portes) entre les utilisations lorsque le public est présent
- Ne pas appliquer plus de deux fois par 24 heures dans les salles où du public est présent.
- Ne pas utiliser le produit dans des zones où des enfants sont présents.
- Éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.
- Le produit ne doit être appliqué que pour la désinfection de petites surfaces.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Tenir au frais.
- Ne pas stocker en dessous de 0°C.
- Tenir à l'écart d'agents oxydants.
- Durée de vie : 24 mois

6. Autres informations

- La désinfection d'instruments ou matériels qui relève de la réglementation (UE) 2017/745 sur les dispositifs médicaux n'est pas couverte par cette autorisation.